



Syndicat National Unitaire

des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC

Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban
04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33
snu04@snuipp.fr

Écoles maternelles – Enquête sur la dotation en ATSEM

Département des Alpes de Haute Provence

Pourquoi cette enquête ?

Nos rencontres avec les collègues des écoles maternelles du département nous ont fait entrevoir une grande disparité territoriale, tant au niveau de la dotation en ATSEM que de leurs qualifications ou de leur remplacement. Le SNUipp a donc souhaité confronter ce ressenti avec la réalité du terrain, en recueillant des données chiffrées et objectives.

Méthodologie

Les équipes enseignantes des écoles maternelles et primaires du département ont pu répondre à une enquête mise en ligne entre le 1^{er} décembre 2017 et le 20 janvier 2018. Cela concerne dans les Alpes de Haute Provence 115 écoles accueillant des classes maternelles. 71 écoles ont renseigné cette enquête, soit 61,7 % des écoles concernées ; et ces écoles sont représentatives de la réalité de notre département : 18 sont en milieu urbain, 9 dans des « gros villages » (plus de 1000 habitants), et 44 dans des petits villages, dont 8 en RPI, ce qui correspond globalement aux proportions départementales.

Résultats

1. Dotation, remplacement

L'enquête confirme les différences existantes en terme de dotation, même si une nette majorité (82%) des équipes considère cette dotation comme très satisfaisante (30%) ou satisfaisante (52%). Du point de vue des disparités, la tendance est nette : plus la taille de la commune est importante, moins la dotation en ATSEM est satisfaisante.

Ainsi, parmi les petites communes ayant participé à l'enquête, 30% ont plus d'ETP (équivalent temps plein) que de classes, 60% autant d'ETP que de classes, seules 10% ayant moins d'ETP que de classes. Dans les communes moyennes, la dotation est supérieure au nombre de classes dans 10% des cas, équivalente dans 70% des cas et inférieure dans 20% des cas.

Enfin, dans les plus grosses communes, il n'y a pas d'école où le nombre d'ETP excède le nombre de classes, et la moitié des écoles ont un nombre d'ETP inférieur au nombre de classes.

Les grosses communes sont également celles où le remplacement des ATSEM absentes est le moins bien assuré ; et où les relations avec la municipalité sont le plus pointées comme « médiocres » voire « déplorables ». Les toutes petites communes (écoles de 1 à 3 classes) sont clairement les mieux dotées (et avec des ATSEM très majoritairement diplômées, contrairement aux plus grosses communes). Et le remplacement des ATSEM, même en cas d'absence courte, est

systématiquement assuré (même si c'est souvent avec les « moyens du bord » : conseiller municipal ou autre agent municipal).

Il est à noter cependant que certaines petites écoles par lesquelles nous avons été alertés de manière informelle sur des questions de temps de travail et de respect de la législation n'ont pas renseigné l'enquête, sans doute par manque de temps mais peut-être aussi pour ne pas pointer de situation parfois conflictuelle, ce qui est compliqué dans un tel cadre.

2. Gestion des ATSEM

Les ATSEM sont très majoritairement gérées par les communes (90%), et à 10% par les Communautés de Communes (EPCI). 3 écoles ont connu la gestion par l'EPCI avant un retour à la gestion communale. Sans pouvoir considérer ces cas comme statistiquement significatifs, il faut souligner que le constat qui y est fait est le même : la gestion par l'EPCI, loin du terrain et sans interlocuteur direct pour la direction, était problématique, et le retour à la gestion communale est considérée par les collègues comme bénéfique.

De même, plusieurs écoles font part de leur inquiétude pour l'avenir, avec des annonces de non remplacement des départs à la retraite ou de baisse de la dotation en ETP ATSEM, et ce du fait de la baisse des dotations et/ou du passage de la gestion de la compétence « école » aux EPCI (4 cas signalés dans l'enquête).

3. Profils de poste

La quasi-totalité des ATSEM (à trois exceptions près, dans de petites communes) mène de front de nombreuses missions : activités périscolaires, cantine, garderie, ménage. Ces activités entrent presque partout, mais dans des proportions variables, en conflit avec l'encadrement du temps scolaire : réunions du périscolaire sur le temps de classe ; départ anticipé de la classe, et ce quotidiennement, afin de mettre en place la cantine et/ou la garderie ...

4. Travail d'équipe

Si dans la plupart des cas, le travail d'équipe avec les ATSEM est satisfaisant, voire très satisfaisant, les rapports avec les municipalités (considérés comme « très bons » ou « bons » dans 66% des cas – mais « médiocres » ou « conflictuels » pour 16% des écoles ayant participé à l'enquête) semblent poser plus de problèmes, et en particulier ne permettent pas de résoudre les difficultés rencontrées au quotidien (emplois du temps, temps de pause, etc.).

En conclusion

Les petites communes, souvent montrées du doigt pour leur manque d'investissement dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sont celles qui assurent la meilleure dotation, le meilleur taux d'ATSEM diplômées et titulaires de leur poste, ainsi qu'une meilleure qualité de remplacement, montrant ainsi l'importance qu'elles accordent au temps scolaire.

À l'inverse, les communes importantes (à deux exceptions notables près), qui disposent pourtant d'un personnel plus nombreux, sont celles où la dotation est la moins satisfaisante, et où les remplacements sont le moins bien assurés, en particulier pour les absences courtes.

Dans la plupart des cas, il faut noter également une tendance des équipes à prendre sur elles la gestion des dysfonctionnements (temps de pause, temps de travail en classe...) pour éviter d'entrer en conflit avec les municipalités : cela ne peut pas être considéré comme satisfaisant ; et cela impacte, parfois fortement, les conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

Il faut souligner, enfin, que plus de la moitié des enquêtes indiquent une multiplication des tâches dévolues aux ATSEM, avec des journées de travail longues et complexes. Le SNUipp 04 tient à faire part de son inquiétude sur les conditions de travail de ces personnels essentiels à la qualité du service public d'éducation et au maintien d'un bon climat scolaire au sein de nos écoles maternelles et primaires.